Conseil municipal du 19 décembre 2011 Votes et interventions EELV

MONSIEUR LE MAIRE

D-2011/701 Budget primitif pour l'exercice 2012.

>>Intervention de Pierre Hurmic :

Il s'agit de présenter d'abord les inquiétudes du groupe, puis les critiques sur ce budget.

1. Inquiétudes :

C'est la 1ère fois que nous discutons d'un budget dans un contexte économique de décroissance, d'où la difficulté de situer le budget primitif bordelais dans ce contexte. Lors du débat d'orientations budgétaire, on avait dit que les prévisions de croissance étaient trop élevées.

La dotation générale de fonctionnement versée par l'Etat est en baisse. La ville essaie d'excuser l'Etat dans le rapport annexé au budget mais cela ne change rien à la réalité.

En revanche, la dotation de solidarité versée par la CUB est en hausse de 1,2%.

A Bordeaux, on a une capacité d'emprunt importante. Mais on sait qu'en 2012, les collectivités territoriales auront des difficultés à se financer. (cf. <u>Le monde de vendredi 16 décembre</u>).

L'Etat allume un contre-feu en faisant jouer à la Caiise des dépôts et consignations le rôle de la banque Dexia. Mais elle ne va distribuer que 2 milliards de crédit en 2012, ce qui n'est rien par rapport aux 22 milliards de besoin.

2. Critiques:

La ville insiste sur l'investissement. On émet des critiques sur les priorités :

- écoles et crèches : 16 millions d'euros
- 1ère phase de création du stade : 3,6 millions d'euros, soit 25% de ce qu'on accorde aux crèches et écoles alors que crèches et écoles représentent pour nous plus de 4 fois l'intérêt du stade.
- La 1ère phase du stade c'est 30% des investissements pour équipements sportifs. Cela traduit une disproportion.

L'an dernier, on distinguait sport de haut niveau et sport éducatif. Cette année, la distinction a disparu ce qui complique la lecture du budget.

Sur l'action culturelle : on s'attendait à trouver un certain changement, en tenant compte des déclarations publiques du maire : au journal le Monde, 13/10/11 : « la culture joue un rôle fédérateur essentiel », ou dans Sud ouest, 18/10/ : « J'ai pris conscience de ce que la culture est un élément fondamental dans les projets urbains. Elle apporte une cohésion qui s'appuie sur des lieux, des associations et des acteurs culturels dont on a pu mesurer la vitalité. Longtemps, on s'est contentés

de faire des crèches ou des gymnases dans les nouveaux quartiers. Or, la culture n'est pas une cerise qu'on pose sur le gâteau pour faire joli...Désormais, tous nos projets urbains s'accompagneront de projets culturels.»

On s'attendait à voir la concrétisation de ces engagements importants.

Or, on n'a toujours que 80 acteurs culturels soutenus, alors que la ville a de nombreux acteurs dynamiques, mais qui ne sont toujours pas soutenus. On s'en tient à ces 80 acteurs. Bref, la politique de subvention reste globalement identique.

D'ailleurs, on a cherché « les grandes traversées ». C'est regrettable étant donné le travail de cette association à Bordeaux.

Le maire insiste sur la territorialisation de la politique culturelle mais cela ne se traduit pas en ligne budgétaire. Cela viendra en 2013 peut-être. Mais on aurait pu faire un effort dès 2012.

Enfin, une critique récurrente sur un chapitre que Pierre Hurmic aimerait voir disparaître et qui réapparaît chaque année : « Bordeaux grande métropole culturelle ». C'est la CUB la métropole. Bordeaux n'est pas une métropole, c'est une ville de 230000 habitants. Elle n'a pas les moyens d'avoir une politique culturelle métropolitaine.

Par ailleurs, le document budgétaire fait une comparaison du niveau d'imposition entre plusieurs grandes villes de France. Le groupe EELV ne se livre pas à ce genre de comparaisons qui ne signifient souvent pas grand chose. Souvent en effet, les situations sont incomparables: Parfois, les compétences sont attribuées aux intercommunalités, d'autres villes ont plus d'équipements. Les villes comparées avec Bordeaux ont plus d'équipements.

>> Intervention de Patrick Papadato :

Patrick Papadato souhaite intervenir sur la question de l'emploi public.

Le rapport annexé au budget dit que dans notre collectivité, l'effectif des emplois permanents est stabilisé et que la ville est très attentive à la situation des agents recrutés. C'est certainement vrai pour ceux qui ont la chance d'appartenir au personnel municipal, cependant nous nous interrogeons sur la politique de recrutement opérée par la ville de Bordeaux.

Au fil des délibérations tout au long de l'année, nous voyons se mettre en place une politique de précarisation des emplois.

En ces temps de crise, de chômage, d'emplois bradés, la fonction publique territoriale représente une sécurité de l'emploi et la garantie d'avantages sociaux certains.

Alors que notre ville gagne d'année en année des habitants, la ville tente de recruter à minima.

Le but affiché est de ne pas faire exploser les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. Mme Collet notamment le répète à l'envi au fil de ses interventions : il s'agit ne pas augmenter les dépenses de la ville. L'emploi est vu par Mme Collet comme un poids et non comme une richesse. Tout ceci est bien évidemment idéologique.

C'est ainsi que la ville peu à peu délègue à des sociétés privées les services publics. C'est ainsi que plutôt que de recruter du personnel municipal, on s'appuie sur des prestataires de service pour peu à peu remplacer les emplois publics. Nous le savons tous ici, les statuts dans le privé ne sont pas les mêmes et les salaires non plus.

Les crèches ne sont plus municipales mais associatives ou pire privées. Nous le verrons tout à l'heure dans la délégation de service public concernant la crèche Mirassou par exemple. La société Babilou qui emporte le marché n'est pas forcément la mieux disante en terme d'emploi. En effet dans le dossier on apprend que Babilou est par exemple la structure dans laquelle le taux d'encadrement des enfants est le plus faible.

Dans un autre dossier, celui de la cité municipale, on apprend encore que toutes les tâches d'entretien, du nettoyage courant au petit entretien, à la maintenance et au gros entretien seront confiées au partenaire privé qui se fera certainement un plaisir de déléguer à un prestataire privé.

De la même manière pour cette cité municipale, le restaurant (1000 couverts par jour) et le café de la mairie seront concédés et gérés par une société privée. C'est-à-dire que la ville va déléguer la gestion de ces équipements et qu'elle écarte d'emblée la gestion en régie.

Emploi précaire quand tu nous tiens...

Tout ceci est purement idéologique car si cela procure des économies à court terme pour la ville, en réalité cela entraîne un coût à long terme pour la collectivité : il y a moins de travailleurs dans une situation « sécurisée » (les fonctionnaires), on les remplace par des travailleurs précaires, souvent à temps partiel et avec des rythmes décousus (entraînant tout son cortège de misère : absence de soins médicaux, pauvreté, usure physique, etc). En menant une telle politique, la ville accepte de cautionner ce système du travailleur pauvre, exploité, précaire, au détriment des agents de la ville.

On s'interroge donc sur la responsabilité de notre collectivité en terme d'emploi.

Quand on étudie le budget, on peut noter que si il y a hausse régulière des investissements, les dépenses de fonctionnement augmentent moins que les recettes de fonctionnement. Cela signifie en clair que les bordelais aussi vont avoir droit à leur cure d'austérité au niveau municipal. Plus d'investissements mais en attendant, on tire sur les dépenses des services quotidiens en externalisant et en déléguant les services publics à des entreprises privées.

Bref, un budget de crise dans une période de crise nous dira-t-on. Mais un budget de crise version idéologie libérale. Les dépenses sociales et l'emploi y sont vues comme un poids pour l'économie, un frein aux investissements. Il faut donc les limiter au maximum.

Du reste, cette politique locale est appliquée au niveau national avec une grande constance depuis 30 ans. Cependant malgré les plans d'austérité successifs, la rigueur budgétaire n'a provoqué que régression sociale et emplois précaires.

En passant la parole à Marie-Claude Noël, Alain Juppé la remercie d'avoir salué la qualité des aménagements de la ville de Bordeaux (NDLR : dans un article du Monde du 14/12/11 où Alain Juppé n'est pas cité...)

>>Intervention de Marie-Claude Noël :

Alain Juppé fait un résumé un peu raccourci de son intervention dans le Monde mais effectivement elle s'est félicitée de ce que le miroir d'eau ait été détourné de sa fonction initiale et ait une portée sociale.

Quant au budget, Marie-claude Noël intervient sur la stratégie immobilière et le logement :

Le produit des cessions est en forte hausse. Or, chacun sait que politique foncière et maîtrise foncière sont des clés de voûte de toute politique en matière d'aménagement, d'équipement et de logement. La politique de Bordeaux est de courte vue, car à moyen terme, cela coûtera cher car le foncier devient de plus en plus cher avec le temps. C'est une politique d'appauvrissement de la ville.

On n'est pas surpris cependant car ce choix politique est dans le droit fil du refus de la ville de créer un établissement public foncier au niveau de la CUB.

Le budget d'investissement pour le logement est de 5,9M€, soit une stagnation par rapport à celui de 2011, de 6M€.

Le budget consacré au logement social est en hausse, passant de 2 à 3,3 millions d'euros et on s'en félicite. Mais par un effet de vase communiquant, cela se traduit par une baisse significative des autres postes de 4 M€ à 2,59 M€ (soutien aux propriétaires occupants, aux bailleurs modestes, à l'habitat indigne).

C'est donc très décevant car le BP 2011 actait une montée en puissance du budget d'investissement en faveur du logement. En 2012, on pouvait espérer que l'effort soit poursuivi, avec une hausse supplémentaire du budget investissement. C'est l'inverse puisqu'une légère baisse est enregistrée.

Cet état de fait est à mettre en parallèle avec deux informations :

1. Selon <u>le journal les Echos</u>, « les disparités de patrimoine se creusent, tirées par les ménages les plus fortunés » (NDLR : s'appuyant sur l'enquête « patrimoine de l'INSEE) : « Début 2010, les ménages possédaient en moyenne un patrimoine net de 229.300 euros, selon une enquête de l'Insee à paraître aujourd'hui. Le montant médian est, lui, de 113.500 euros. Les 10 % des ménages les plus fortunés captent, à eux seuls, près de la moitié des avoirs accumulés. [...] la moitié des ménages possède à eux seuls 93 % du stock total de patrimoine. [...] Une partie de l'explication pourrait se situer du côté de l'immobilier, avec une hausse de 40 % des prix dans l'ancien. »

Cela souligne bien les difficultés du marché qui exigent des moyens exceptionnels.

2. Information reprise par Mediapart : « Début décembre, Valérie Pécresse proposait à l'Assemblée de puiser dans le Fonds d'aide au relogement d'urgence (Faru) pour équiper les polices municipales de gilets pare-balles », à hauteur de 5 millions d'euros. Stupéfaction des associations qui militent contre le mal-logement : elles ont appris à cette occasion que le fonds était excédentaire de plusieurs millions d'euros.

Alors que, dans le même temps, le logement des plus précaires reste posé ici comme ailleurs. Le besoin en résidences sociales et en maison relais est énorme, à Bordeaux comme ailleurs. On sait par exemple qu'une partie des personnes qui sont en hébergement d'urgence ne sont pas à leur place, et devraient être en maison

relais.

La chaîne de l'hébergement d'urgence et du logement reste donc saturée et est avant tout due à une crise de moyens. Ainsi, le 15 décembre, la Cour des comptes, garante de la bonne utilisation des deniers publics, préconisait de mettre plus d'argent en faveur de l'hébergement d'urgence.

Un mot à Dominique Ducassou : Marie-Claude Noël n'est pas convaincue par son intervention. La ville a un budget culture de 270 € par habitant. On est d'accord, c'est trop ! Le budget des grands équipements, opéra, ONBA, devrait être partagé au-delà des bordelais par les habitants de l'ensemble de la CUB.

On aurait aimé avoir le bilan d'Evento avant de voter le budget. On aurait aimé que les conséquences d'Evento soient traduites dans le budget.

Une toute petite part du budget est consacrée à l'expression contemporaine : notamment le non soutien aux grandes traversées est dommageable car cette association porte des projets novateurs, a permis d'accueillir à Bordeaux des artistes de renom, et propose des événements importants.

>>EELV, PS, PC Vote contre

D-2011/699 Réalisation de la Cité municipale. Contrat de partenariat. Décision. Autorisation.

D-2011/700 Réalisation de la Cité Municipale. Convention tripartite autonome. Décision. Autorisation.

>>Intervention Pierre Hurmic :

Pierre Hurmic tient à remercier Hugues Martin pour la transparence dans la présentation du projet dans le sens où les élus ont pu poser des questions aux services.

Il souhaite intervenir sur le montage juridique et financier, tandis que Marie-Claude Noël interviendra sur le volet architecture / insertion urbaine.

On a déjà eu ce débat lors du conseil municipal du 19 juillet 2010. Le groupe a déjà exprimé ses réserves sur le projet en votant contre, bien que le groupe soit conscient de la nécessité de la cité municipale : réunir les services, améliorer l'accueil des bordelais, mettre à disposition des agents un restaurant. Bref, on est d'accord sur le principe mais pas sur le recours au PPP (contrat de partenariat public privé).

En juillet 2010, le groupe avait reproché à la municipalité d'avoir abandonné au privé ses prérogatives non seulement sur la construction mais aussi sur l'exploitation et l'entretien. L'hostilité du groupe n'a fait que croître depuis.

Les contrats de partenariat se sont multipliés. Leur heure de gloire est passée, notamment en Grande Bretagne, les partisans en sont revenus car ça coûte plus cher que les projets sous maîtrise d'ouvrage publique.

En France, c'est surtout depuis 5 ans qu'ils se développent et sont aujourd'hui banalisés.

L'esprit de ces contrats est de lancer des investissements importants dans lesquels

on lisse l'investissement puis le fonctionnement pendant des années.

Pour ce projet, l'investissement est important : 50 millions d'euros ; moins qu'un stade certes, mais quand même un gros investissement qui mérite un débat.

Il y a un changement depuis un arrêté ministériel du 16 décembre 2010 : le coût des PPP n'était pas considéré comme une dette dans les budgets publics. Avec ce changement, les PPP perdent une partie de leur intérêt, avec ce tour de passe-passe utilisé avant.

Cet outil du PPP est sujet à caution. Ce sont des choix libéraux : on externalise la maîtrise d'ouvrage, sous prétexte de ne pas savoir faire en interne. On va répondre que c'est idéologique de s'opposer. Ce choix est idéologique également.

La ville met en avance la sécurité financière de ce contrat : mais depuis juillet 2010 on a quelques retours d'expérience qui traduisent une déception dans les faits.

D'abord, ces contrats sont la bête noire des architectes. Et ils favorisent les majors du BTP. Les architectes se sentent totalement exclus de ces choix.

Dans <u>Sud Ouest, 07/11/11</u>: Monsieur Moga, président de l'ordre des architectes d'Aquitaine dit que cela revient beaucoup plus cher. En général le recours au contrat de PPP triple le montant. De plus, avec ce contrat, la construction est censée être plus rapide, c'est faux. C'est un point de vue largement partagé par la corporation.

Dans son rapport sur le fiasco du PPP de l'hôpital sud francilien, la Cour des comptes est d'une sévérité inouïe : « formule juridique contraignante et aléatoire ». L'hôpital devait coûter 750 millions d'euros à l'origine, ce sera 1,5 milliards au final. Certes, un hôpital n'est pas une mairie. Justement, pourquoi recourir au PPP pour une mairie, projet simple ? Ce n'est pas complexe.

Les critiques autour de l'hôpital ne peuvent pas être complètement écartées. Les critiques de la Cour des comptes peuvent être transposées au projet de cité municipale. La Cour des comptes dit qu'au moindre besoin d'aménagement, il faut obligatoirement passer par l'opérateur, ce qui a un coût très élevé.

Par ailleurs, les réglementations peuvent changer, ce qui est le cas actuellement, on adore changer les normes. Le contrat de la cité municipale prévoit qu'en cas de modification de normes en cours de contrat, la ville prend en charge les changements de réglementation. Voilà des surcoûts qu'on aura à assumer sur une hypothèse qui n'est pas fantaisiste mais au contraire réaliste.

Concernant les retards, parce qu'on nous dit que l'intérêt du PPP c'est que ça va plus vite. Mais le contrat ne prévoit pas vraiment que la ville se prémunit contre les retards. Dès qu'il y a un aléa, c'est la ville qui prend en charge le risque. On met donc à la charge de la ville tout retard dû à la force majeure.

En cas de retard, on aurait pu penser que l'opérateur paie des pénalités. Mais en cas de retard du à la force majeure, l'opérateur n'aura pas de pénalités à payer.

Pour mémoire, on avait voté la VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) pour l'auditorium. La ville disait que ça éviterait les retards et les surcoûts. Résultat, 24 mois de retard pour l'instant et des surcoûts. Rien ne dit qu'on n'aura pas les mêmes difficultés pour la cité municipale.

Ceux qui vont le plus apprécier le PPP, ce sont les avocats, car ce type de contrats est une source de contentieux exceptionnelle. Pierre Hurmic s'excuse pour ces propos poujadistes qui sont exceptionnels de sa part.

Selon un expert en finances locales cité par <u>Les Echos</u>, <u>23/06/11</u> : « Le PPP oscille entre l'espoir d'un équipement construit plus vite et mieux entretenu, et la probabilité d'un coût financier et fiscal plus lourd. »

La maîtrise d'ouvrage publique aurait été une formule plus heureuse. On votera donc contre.

>>Intervention de Marie-Claude Noël :

Elle souhaite d'abord rappeler son accord sur l'objectif de réunir les services municipaux, notamment le CCAS et la restauration collective.

Sur le bâtiment, il n'est pas question de remettre en cause les qualités professionnelles de Paul Andreu qui est un grand architecte.

Cependant en voulant concilier tout le monde (architecture classique et contemporaine, ville de pierre et Mériadeck), il en résulte un bâtiment composite et impersonnel.

Par ailleurs, le bâtiment devait créer une ouverture sur Mériadeck et impulser un renouveau du quartier.

Le renouveau de Mériadeck a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un marché de définition établie par le cabinet Flint.

On ne peut que constater que la construction prévue entre en conflit avec les axes de composition et accroches dans le quartier, tels que l'étude Flint les avait fait apparaître. La visibilité préconisée à partir d'un axe Nancel Pénard / cours d'Albret vers Mériadeck a disparu.

Le bâtiment présente un volume, une massivité peu compatibles avec l'espace retenu.

Il est notifié que le bâtiment se situe dans l'alignement de la Croix du Mail mais bien évidemment, compte tenu de la massivité du bâtiment et de l'absence de décroché, la fermeture sur l'accès à Mériadeck est importante.

D'autres choix de localisation étaient possibles, on regrette qu'ils aient été écartés aussi vite.

Concernant l'environnement du bâtiment et sa végétalisation, le contrat ne concerne que les abords immédiats du bâtiment (cours d'Albret, rue Bonnier, parking de la galerie des Beaux-arts). Il faut citer l'annexe 4-3-2-a du contrat de partenariat, « insertion urbaine et paysagère » : « le bâtiment conserve son implantation à l'alignement le long de la rue Claude Bonnier. »

« Au nord, un parvis piéton est aménagé ; son sol dallé fait écho à celui de la place Pey Berland. » « Ce parvis commun à Cité et à la galerie des Beaux-Arts est planté de beaux sujets [...] tandis qu'au nord de l'entrée de la galerie, le sol minéral reçoit l'insert de pelouses en relief, en formes libres, identiques à celles de l'îlot Bonnac. » Et voilà les mamelons de l'îlot Bonnac qui réapparaissent....(NDLR : Marie-Claude Noël critique de façon récurrente l'aménagement récent du square des Commandos de France censé être vert, et qui en fait est presque intégralement bétonné.)

Sur les aspects de développement durable et haute qualité environnementale du bâtiment :

La haute performance énergétique du bâtiment est mise en avant. Quelques bémols à apporter :

- La démolition de l'immeuble Croix du Mail est une aberration écologique. Réhabilitation de l'existant et régénérescence des structures existantes, plutôt que démolition et reconstructions à grands frais, sont de meilleures façons de concevoir la ville écologique de demain.

La réutilisation des matériaux de la démolition serait prévue, ce point est à vérifier.

- Le bâtiment est à énergie positive certes, mais le parc bureautique anéantit les efforts faits, et les propositions de réponses apparaissent peu adaptés.

Sur l'aspect social du projet, toutes les tâches d'entretien ainsi que le restaurant et le café seront confiés à des partenaires privés. On fait le choix d'externaliser les services au privé ce qui est tout à fait regrettable.

Marie-Claude Noël reprend la parole suite aux propos d'Elisabeth Touton : les élus n'ont pas vu les autres projets architecturaux qui étaient en compétition. On pourra donc voir les autres projets. Le PPP c'est le fait du prince, le maire décide seul. Aucun jury n'est réuni, on sera donc ravis de voir d'autres projets.

>>EELV, PS, PC votent contre les deux délibérations

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2011/705 Acquisition des 19 lots de la Société Civile de Placements Immobiliers (SCPI) Epargne foncière. Immeuble Croix du Mail situé 8-10 rue Claude Bonnier pour la création de la Cité municipale. Décision. Autorisation.

>>Abstention EELV. PS

D-2011/712 Fonds d'Intervention Local 2011. Affectation de subventions

>>Abstention EELV, PS, PC

DELEGATION DE MONSIEUR Jean-Louis DAVID

D-2011/718 Adhésion de la ville de Bordeaux à la charte européenne de la vidéo protection.

>>Intervention de Pierre Hurmic :

On n'a pas la même délibération sous les yeux : La « charte de la vidéo protection » n'existe pas.

Ce n'est pas la même chose surveiller et protéger. La ville cède à ce glissement sémantique. Ce n'est pas glamour de surveiller, alors on dit qu'on protège.

Mais ce n'est pas la même chose, on nous propose d'adhérer à la « charte européenne de la vidéosurveillance ». D'ailleurs, Jean-Louis David dit lui-même que les caméras « contrôlent ».

Pierre Hurmic s'interroge pour savoir si on peut la voter en l'état Il vaudrait mieux la retirer, le groupe en laisse la responsabilité au conseil municipal.

Si c'est le cas, on la votera, car la charte apporte des garanties :

Une autorité de contrôle indépendante doit être constituée.

Un principe de nécessité s'applique pour décider de l'installation des caméras. Les caméras ne doivent être installées que si des mesures moins intrusives sont moins efficaces à tester. Est-ce qu'on a testé ce type de mesures alternatives?

Patrick Papadato aimerait qu'on parte d'un audit de la délinquance à Bordeaux et son évolution.

>>EELV pour PS abstention

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2011/721 Exploitation d'une structure d'accueil de la petite enfance. Délégation de service Public (DSP). Appel à concurrence. Choix du délégataire. Décision. Autorisation.

>>Intervention de Marie-Claude Noël :

En mai, la ville a fait le choix d'ouvrir au privé la gestion de la crèche par la voie d'une DSP. Le groupe avait voté contre la décision de principe. Suite à la négociation avec les candidats, c'est la SAS Babilou qui a été retenue.

Le dossier nous confirme dans nos craintes exprimées en mai.

Les structures présentent toutes des méthodes d'accueil différentes, difficilement comparables car basées sur des projets éducatifs d'inspiration différentes. Mais si on compare les différents critères, il apparaît que Babilou est la structure qui investira le moins. Babilou est une des structures dans laquelle le taux d'encadrement des enfants est le plus faible. Babilou impose la marque du lait consommé (Milumel de

Lactel), sachant que la marque ne donne aucune garantie quant à la présence d'OGM dans son lait infantile, selon le guide Greenpeace. Babilou sera ouvert 235 jours pas an en moyenne annualisée, soit la limite plancher prévue au cahier des charges

Un élément est même très inquiétant : Babilou est la seule structure pour laquelle la ville mentionne expressément que le projet éducatif méconnaît la réglementation. (page 39 rapport d'analyse technique et financière).

L'argument qui a certainement été décisif est celui du prix.
Babilou pourra tirer une partie de sa rémunération de partenariats et mécénats. = Nos bébés soumis aux assauts publicitaires des grands groupes ?

Babilou est une entreprise à développement ultra rapide! Elle a ouvert 17 crèches rien qu'en 2010. Fin 2010, elle gérait 59 crèches. Fin 2011, elle en gère 175!

En réalité, l'entreprise qui remporte le contrat est celle qui a le mieux rédigé son dossier. Avec un peu d'ironie, on peut dire que Babilou a le sens des affaires et a probablement embauché du personnel sur les fonctions « support » spécialement affecté à la rédaction des dossiers, pour garantir le développement de l'entreprise, et donc faire parvenir aux collectivités des dossiers très bien ficelés. En effet, comment expliquer autrement le développement ultra rapide de cette entreprise, si ce n'est une véritable stratégie de développement commercial?

A ce propos, on sent que la ville a été particulièrement sensible aux plusieurs dizaines de pages que Babilou a consacré au développement durable et à l'écologie. Attention, qui dit dossier bien rédigé ne dit pas forcément que l'entreprise porte des valeurs écologiques et sociales fortes...

D'ailleurs, la ville indique que le projet d'établissement de Babilou est très théorique. C'est difficilement compréhensible dans la mesure où cette société gère 175 établissements. Et cela renforce les soupçons sur la « manipulation » de Babilou : trop beau pour être vrai!

Si le choix du délégataire se fait uniquement sur la qualité du dossier, comment dès lors une association locale comme Pitchoun pouvait rivaliser avec Babilou? Cette association fonctionne bien, elle n'a pas de personnel chargé de développement...Le seul point noir du dossier de Pitchoun : les charges de personnel qui sont élevées. La structure privée a été retenue car c'est moins cher.

La démonstration est claire : le service public coûte cher, le personnel coûte cher, c'est le prix de la qualité. La démonstration n'est pas idéologique, elle s'appuie sur l'étude du dossier et des chiffres.

>>EELV. PS. PC vote contre

D-2011/722 Convention d'objectifs et de financement – contrat enfance jeunesse entre la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

>>Intervention de Patrick Papadato :

On a des interrogations sur les nouveaux quartiers parce que de nombreuses familles avec enfants vont s'y installer. Or, actuellement dans ces secteurs, il n'y a pas d'associations. Qui va accueillir ces enfants et comment?

D-2011/724 Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association. Etablissement de la subvention élève pour l'année 2011 - 2012.

>>Intervention de Patrick Papadato :

Chaque année, on a ce débat sur la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé.

Et chaque année Patrick Papadato répète la même chose : nous ne sommes pas opposés à cette participation de notre commune, simplement parce que la loi impose une égalité de traitement entre les enfants scolarisés dans le public et ceux dans le privé.

La ville applique donc pour calculer cette participation un savant calcul qui permet à l'adjointe Brigitte Collet de dire que la ville ne finance que les enfants Bordelais. Certes. C'est vrai sur le papier : 3316 enfants Bordelais sont scolarisés dans le privé et la ville donne 837 euros par élève soit une somme totale pour la ville de 2 775 462 euros.

Si tout est clair sur le papier, sur le terrain c'est moins net.

Tout d'abord, il faut savoir que dans les écoles publiques, seulement 5% des enfants ne sont pas Bordelais. Alors qu'il y a plus de 30% de non bordelais dans les écoles privées.

Un exemple : St Joseph de Tivoli qui a plus de 50% d'élèves non Bordelais.

Si on ne devait subventionner que les 169 élèves Bordelais de Tivoli, la ville devrait verser 141 453 euros soit 837 euros x 169 élèves Bordelais.

Or Tivoli reçoit de notre ville la somme totale de 190 170 euros soit 50 000 euros de plus!

C'est à dire que chaque élève bordelais de Tivoli reçoit 1125 euros. Une somme bien supérieure donc à la somme donnée par élève scolarisé dans le public (qui s'élève à environ 880 euros). Deux poids, deux mesures. Nous sommes très loin de l'égalité de traitement exigée par la loi.

Un autre exemple : L'école St Gabriel, école privée, qui a un effectif à 95% d'enfants bordelais dans une proportion donc égale à ce qui se passe dans les écoles publiques. Et bien cette école ne reçoit que 567 euros par enfant. Au lieu des 837 euros qu'elle devrait recevoir au vu de cette délibération.

Alors c'est vrai la ville ne subventionne au final que les enfants Bordelais mais avec ce système de calcul, la ville maintient des écoles privées qui normalement devraient fermer faute d'élèves Bordelais et faute de subvention.

Alors la majorité répondra certainement que ce raisonnement est idéologique.

L'idéologue, c'est celui qui va au-delà de la loi pour développer ses idées.

Je rappelle que la loi stipule clairement : « cette contribution ne peut en aucun cas

être proportionnellement supérieure aux avantages consentis par la commune à son école publique ou ses écoles publiques. »

Ce n'est pas le cas dans les exemples qui viennent d'être donnés et on pourrait multiplier les calculs sachant que bon nombre d'écoles privées scolarisent plus de 50% d'enfants hors Bordeaux.

Une question pour finir, les 1514 enfants non Bordelais viennent à pied, en car à pattes, en vélo, en tram ou en voiture? La réponse est certainement dans les bouchons aux heures d'entrée et de sortie des classes devant ces écoles. En subventionnant ces écoles au delà de la loi, on les incite à recruter au delà de la commune. Pas très écolo donc!

>>EELV, PS, PC vote contre

DELEGATION DE Monsieur Stéphan DELAUX

D-2011/731 Convention entre la Fédération Française de Cyclotourisme et la Ville de Bordeaux relative à l'octroi du label « Ville vélotouristique » . Signature. Autorisation.

>>Intervention de Patrick Papadato :

On vote évidemment pour, le vélo se développe à Bordeaux et dans la CUB et on s'en félicite. Il nous semble cependant que pour aller plus vite, il faudrait généraliser la circulation à 30km/h.

Il a regardé les itinéraires sur le <u>site internet</u> et souhaite bien du bonheur aux cyclotouristes rue Fondaudège et rue Paulin!

Il faudrait aussi prendre garde aux voies cyclables à proximité des écoles, il ne suffit pas s'installer des arceaux, il faudrait sécuriser et améliorer ces pistes.

>>Vote pour

DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON

D-2011/748 Création de la société publique locale d'aménagement (SPLA) communautaire. Approbation. Décision. Autorisation.

>>Intervention de Marie-Claude Noël :

On approuve ce dossier.

Il est utile de renforcer les outils au service des opérations de logement en général et de l'opération 50 000 logements en particulier, via un outil opérationnel qui complète et renforce les outils existants. On est intervenu à la CUB pour que soit adjointe à la SPLA un établissement public foncier local (EPFL).

Marie-Claude Noël au moment du débat sur le budget 2012, a signalé le refus de la ville de créer cet EPFL et aucune réponse n'a été apportée à sa question.

Pourtant la création d'un EPFL est inscrite au projet social de la ville de Bordeaux (action 50): En se donnant pour objectif de « construire plus de logements abordables », la ville indique qu' « une véritable stratégie foncière devrait être définie avec la CUB et les bailleurs sociaux au niveau de la ville de Bordeaux pour accroître l'efficacité de l'intervention publique et atteindre les objectifs de mixité sociale ».

« Une réflexion globale sur la stratégie foncière et la création d'un établissement public foncier local est en cours au sein de la CUB, à laquelle la ville pourrait participer. ».

Le Maire est-il prêt à faire évoluer sa position sur la création d'un EPFL ?

Alain Juppé répond : Il est favorable à une politique de stratégie foncière. L'établissement public Euratlantique mène une stratégie foncière intelligente sur plusieurs centaines d'hectares de la CUB. La ville mène sa stratégie foncière en ayant acquis des terrains au débouché du pont Bacalan Bastide.

Rien n'empêche la CUB d'acheter des terrains.

Faut-il un EPFL? Oui, si il y a une stratégie foncière définie.

Au niveau départemental, on n'en veut pas car il n'existe pas de stratégie départementale foncière.

Pourquoi pas un EPFL au niveau de l'aire du SCOT?

Donc oui si il y a une stratégie et si la création de l'EPFL ne créé pas de nouveaux prélèvements obligatoires pour les contribuables.

>>Vote pour à l'unanimité

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2011/766 Création d'une centrale d'énergie avec valorisation de l'eau géothermique pour l'Hôtel de ville et le Musée des Beaux Arts. Signature des marchés. Autorisation.

>>Intervention de Patrick Papadato :

Après des années de demande, enfin, cette source d'énergie renouvelable va être utilisée.